

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 4 mars 2014

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Robert Bérubé, Christian Dionne, Éric Lavoie et Benoit Fraser.

051.03.14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2014 soit accepté tel que présenté.

052.03.14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2014

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2014 soit adopté tel que présenté.

053.03.14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2014

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2014 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

054.03.14

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	20 176.18 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ	59 211.01 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	46 263.85 \$
GRAND TOTAL :	125 651.04 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 4 mars 2014 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277 PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE ET DU ZONAGE RELATIF À CETTE ZONE

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Robert Bérubé qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 277 portant sur la modification de la zone industrielle et du zonage relatif à cette zone sera adopté.

Robert Bérubé

055.03.14

RÉPONSE À LA LETTRE OUVERTE DE MONSIEUR ADÉLARD GAGNÉ

ATTENDU QU'une lettre ouverte a paru dans le journal Le Placoteux le 18 février 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire apporter quelques précisions sur cette lettre;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner la lettre envoyée par Mme la Mairesse, Nathalie Lévesque à M. Adélarde Gagné résidant de la rue Ouellet à Saint-Pacôme dont voici le texte intégral :

Saint-Pacôme, le 26 février 2014

Monsieur Adélarde Gagné
11, rue Ouellet
Saint-Pacôme (Québec)
G0L 3X0

Monsieur,

En réponse à votre lettre ouverte parue dans Le Placôteux du 18 février dernier, mon équipe et moi tenons à vous informer que nous avons travaillé sérieusement à l'élaboration du budget 2014 déposé en séance régulière au mois de janvier dernier. Afin de se conformer à la loi municipale, l'exercice a été repris en séance extraordinaire la semaine suivante.

Notre volonté première a été et demeure de respecter nos engagements. Ce n'est qu'une fois élu que nous avons eu accès à toutes les informations nécessaires à l'élaboration du budget. Des données récentes, notamment une perte de revenus reliés à une baisse de retour sur la TVQ, ont rendu l'exercice encore plus critique. Considérant la situation financière précaire de notre municipalité, chaque baisse de revenus ou augmentation de dépenses réduit notre marge de manœuvre. En contrepartie, vous avez raison de mentionner que la dette a légèrement diminué; un règlement d'emprunt venu à échéance et renégocié à moindre taux d'intérêt nous a permis de tenir notre promesse du gel de taxes.

Dans l'analyse de votre compte de taxes, vous aurez sûrement noté que les coûts des services régionaux (police, incendie, matières résiduelles, MRC) pour lesquels la municipalité a peu de contrôle influencent la taxe foncière. Comme ceux-ci ont connu une hausse, nous avons choisi de traiter le compte de taxes de façon globale. Pour ce qui est de votre propre compte de taxes, je tiens à préciser, après étude de votre dossier, qu'il indique une hausse de 5,60 \$.

Je regrette que les explications verbales qui vous ont été fournies dans les jours suivant la réception de votre compte ne vous aient pas satisfait. Votre présence à la réunion du conseil aurait été un moyen envisageable d'exprimer vos préoccupations. Évidemment, si votre désir réside davantage dans le discrédit que dans les réponses, nous nous en remettons aux citoyens de juger de notre volonté d'agir dans leur intérêt. Sur ce, nous espérons pouvoir vous démontrer, au cours des quatre prochaines années, que votre vote fut judicieux.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nathalie Lévesque, mairesse

056.03.14

RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA

OUEST, ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013

ATTENDU QUE le groupe Mallette, comptables agréés, a déposé le rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest;

ATTENDU QUE le rapport financier 2013 démontre un surplus de trente-neuf mille huit-cent quatre-vingt-sept dollars (39 887,00 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté.

057.03.14

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST, ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013

ATTENDU QUE le groupe Mallette, comptables agréés, a déposé le rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest;

ATTENDU QUE le rapport financier 2013 démontre un surplus de soixante et onze mille sept-cent soixante-dix-huit dollars (71 778,00 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest tel que présenté.

058.03.14

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

ATTENDU QU'un des employés de la Municipalité de Saint-Pacôme est en congé de maladie pour une durée indéterminée et que cet employé est un des deux seuls à avoir les compétences pour gérer et entretenir le réseau d'aqueduc et d'égouts;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc et d'égouts nécessite des interventions quotidiennes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général M. Frédérick Lee à rechercher et à embaucher une personne ressource supplémentaire afin de gérer et entretenir le réseau d'aqueduc et d'égouts. Cette embauche demeure temporaire et n'implique pas un lien d'emploi de plus de six mois. Si les besoins sont toujours présents après ce délai, la situation sera réévaluée par le conseil municipal et le directeur général.

059.03.14

DEMANDE DE DON, SOCIÉTÉ DU ROMAN POLICIER;

ATTENDU QUE la Société du roman policier de Saint-Pacôme procédera, pour la treizième (13^e) année consécutive à la remise du prix Saint-Pacôme et des prix de la rivière Ouelle;

ATTENDU QUE la participation de la Municipalité de Saint-Pacôme est essentielle à la réussite de ce gala et à la remise des prix;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme jouit d'une très grande visibilité lors de ce gala;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder une commandite de mille dollars (1 000,00 \$) à la Société du Roman policier de Saint-Pacôme pour la tenue de son treizième (13^e) gala.

060.03.14

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le CCU est un groupe de travail composé d'au moins un membre du conseil municipal et de résidents choisis par ce dernier pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme;

ATTENDU QUE les recommandations et les avis du CCU permettent au conseil municipal de profiter de la contribution d'élus et de citoyens, lesquels peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la municipalité et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire;

ATTENDU QUE le CCU doit être constitué par un règlement adopté par le conseil municipal. Le contenu de ce règlement doit, au minimum, porter sur le nombre de membres, la durée de leur mandat et les responsabilités du comité

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la nomination des membres suivants au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et que leurs mandats soient de deux ans à partir du 4 mars 2014.

Nom	No siège	Durée du renouvellement	Échéance
Raymond Ouellet	SIÈGE 1	2 ANS	4 mars 2016
Bernard Bérubé	SIÈGE 2	2 ANS	4 mars 2016
Marie Duval	SIÈGE 3	2 ANS	4 mars 2016
Michel Hudon	SIÈGE 4	2 ANS	4 mars 2016
Pierre Lachaine	SIÈGE 5	2 ANS	4 mars 2016
Christian Dionne	conseiller		
Nathalie Lévesque	maire		

061.03.14

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est à modifier son plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE ce processus est long, complexe et nécessite l'intervention de plusieurs organismes et partenaires afin d'avoir un plan exhaustif qui protégera les citoyens de Saint-Pacôme et permettra d'être en mesure d'intervenir de la manière la plus efficace possible;

ATTENDU QUE les objectifs du plan sont :

- D'identifier les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire;
- De mettre en place les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres afin d'aider notre municipalité à réagir promptement lors de tout type de sinistre;
- De prévoir et de planifier le recours à des ressources extérieures lors d'un sinistre grâce à l'établissement d'ententes de service avec les municipalités environnantes afin d'augmenter la capacité de réponse de la municipalité

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la nomination des membres suivants au sein du Comité de Sécurité civile et que leurs mandats soient de deux ans à partir du 4 mars 2014.

Les membres sont :

Frédéric Lee	Directeur, Municipalité de Saint-Pacôme
Éric Lavoie	Conseiller, Municipalité de Saint-Pacôme
Roger Dubé	Représentant des partenaires
Claude Paradis	Employé, Municipalité de Saint-Pacôme
Poste à combler	Représentant des citoyens

062.03.14

DEMANDE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME NOÉMIE LÉVESQUE ET MARTIN BEAULIEU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Noémie Lévesque et M. Martin Beaulieu ont acquis la résidence sise au 15, chemin Nord du Rocher le 21 mars 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Noémie Lévesque et M. Martin Beaulieu au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 15, chemin Nord du Rocher.

063.03.14

DEMANDE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME CLAIRE GAGNON ET M. PIERRE DURIVAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Claire Gagnon et M. Pierre Durivage ont acquis la résidence sise au 354, boulevard Bégin le 16 janvier 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Claire Gagnon et M. Pierre Durivage au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 354, boulevard Bégin.

064.03.14

FONDATION SOINS PALLIATIFS ANDRÉ-CÔTÉ – DEMANDE DE SOUTIEN

ATTENDU QUE la Fondation soins palliatifs André-Côté tient son quatrième Défi Vélo le samedi 28 juin 2014;

ATTENDU QUE cette activité est mise sur pieds dans le but de recueillir des fonds afin de permettre aux personnes atteintes de cancer ou de maladies incurables de demeurer à leur domicile le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE la Fondation soins palliatifs André-Côté demande notre soutien lors de cette activité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un camion avec gyrophares de la Municipalité soit disponible lors de cette activité dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo sur tout son parcours et qu'un membre du personnel conduise ce camion durant la journée d'activité.

065.03.14

AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA RUE GARNEAU

ATTENDU QUE des nouvelles normes environnementales ont récemment été établies en matière de gestion des eaux pluviales et que ces normes n'étaient pas en vigueur lors de l'appel d'offres pour les plans et devis du projet de prolongement de la rue Garneau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme connaît une forte hausse des demandes de terrain prêt à construire situé sur le réseau municipal d'aqueduc et d'égouts;

ATTENDU QUE ces nouvelles normes demandent plus de temps pour l'élaboration

des plans et devis;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission d'ajustement budgétaire de la firme BPR pour un montant de sept mille deux cents dollars (7 200.00\$) avant taxes dans le cadre du projet de prolongement de la rue Garneau.

066.03.14

RECONFIRMATION D'APPUI À LA DEMANDE POSÉE PAR LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'EXCLUSION D'UN SECTEUR DE 7.86 HA DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME, DOSSIER (404805)

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de révision de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC a déposé à la CPTAQ une demande d'exclusion d'un secteur que 7,86 ha dans la municipalité de Saint-Pacôme (dossier 404805);

ATTENDU QUE l'exclusion recherchée vise à répondre aux besoins en espaces résidentiels de la municipalité et permettra, à cet effet, à la municipalité d'agrandir son périmètre urbain;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'espace, en zone non agricole, permettant le développement résidentiel de manière concentrique et optimisée et favorisant la construction sur des terrains de superficie inférieure à la superficie moyenne des terrains construits dans les dernières années;

ATTENDU QUE le site ciblé n'a pas de conséquence sur les possibilités d'accroissement des bâtiments d'élevage existants et que la demande d'exclusion présentée est celle qui est de nature à réduire au maximum les contraintes sur l'agriculture;

ATTENDU QUE la municipalité est soucieuse d'avoir une vision à long terme de son développement et souhaite favoriser un développement optimal d'un éventuel secteur résidentiel;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a signifié, par la résolution 070.03.13 adoptée lors de la séance du conseil du 5 mars 2013, son appui à ladite demande d'exclusion;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme entend développer cette zone lorsque son réseau d'aqueduc pourra fournir adéquatement en eau le secteur visé et que son réseau d'égouts pourra accueillir les volumes supplémentaires créés par l'ajout de propriétés supplémentaires;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents que :

La municipalité de Saint-Pacôme réitère son appui à la demande d'exclusion déposée par la MRC et estime que celle-ci peut répondre aux besoins et objectifs de développement de la municipalité à long terme ;

La municipalité précise que le secteur ciblé par la demande vise le développement résidentiel sur réseaux. Elle compte donc ajuster ses outils d'urbanisme en ce sens et entend s'assurer de la capacité d'acheminer les réseaux avant d'autoriser tout développement dans le secteur ;

De plus, en vue d'optimiser l'espace et les infrastructures ; la municipalité entend évaluer diverses stratégies pouvant favoriser une densification du secteur avec la maximisation du nombre de constructions possibles dans ce développement.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

067.03.14

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h06.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Frédéric Lee
Directeur général